



Janvier 2018

Les 23 communes
de la Communauté
de Communes

Amayé-sur-Orne

Avenay

Baron-sur-Odon

Bougy

Esquay-Notre-Dame

Évrecy

Feuguerolles-Bully

Fontaine-Étoupefour

Fontenay-le-Marmion

Gavrus

Grainville-sur-Odon

La Caine

Laize-Clinchamps

Maizet

Maltot

May-sur-Orne

Mondrainville

Montigny

Préaux-Bocage

Sainte-Honorine-du-Fay

Saint-Martin-de-Fontenay

Vacognes-Neuilly

Vieux

Bulletin n° 2

Communauté de Communes
Vallées de l'Orne & de l'Odon

FOCUS

DEUX NOUVELLES STRUCTURES SPORTIVES

P. 14-15

OMAC



P. 19 NOUVELLE SAISON DE L'OMAC



**Vallées
de l'Orne
&
de l'Odon**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

P. 3 - 13

Commissions

P. 14 - 15

Focus

P. 16 - 17

Déchets ménagers

P. 18

Territoire

P. 19

OMAC



UNE SUGGESTION ?

Ce bulletin est le vôtre, aidez-nous à le faire évoluer. Vos remarques et suggestions sont les bienvenues !

2 rue d'Yverdon - 14210 Évrecy
Accueil du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 02 31 73 11 98
contact@vallees-orne-odon.fr

Directeur de publication :

Bernard ENAULT

Rédacteur en chef :

Marc BOILAY

Conception et mise en page :

Nouveau Regard - Caen

Parution :

Janvier 2018

11 000 ex

Édito



Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, l'évolution de notre territoire, dans ses diverses compétences, prend toute sa puissance dans le fait de la réunion des compétences qui ont été décidées de prendre, et celles que nous impose la loi NOTRe.

Il va sans dire que leur mise en place amène une dépense d'énergie conséquente. Malgré la bonne volonté des uns et des autres, l'unification engendre un travail important et je me réjouis de

l'investissement de tous quand bien même, sur des différences d'avis, je sens une volonté globale de réussite de cette nouvelle entité.

J'entends, en tant que Président, tout mettre en œuvre pour l'unité et le service que chacun d'entre vous est en droit d'attendre. Mon rôle est de faire en sorte que la collaboration soit entière et d'éviter toutes sortes de confrontations qui n'amènent que du retard et une situation néfaste pour les habitants.

Les projets qui sont aujourd'hui réalisés et cités à l'intérieur de cet ouvrage sont là pour prouver que notre collectivité va de l'avant et travaille désormais aux futurs équipements, notamment à destination du culturel, de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Ceux-ci étant débutés par les démarches administratives, chacun sait que leur réalisation est suspendue aux partenariats financiers que nous ne manquerons pas de solliciter. J'ai par ailleurs, avec l'accord de la commission déchets ménagers, demandé une baisse tarifaire afin de sensibiliser les abonnés à augmenter le tri sélectif. Les efforts consentis actuellement ont pu amener cette diminution et ce malgré une subvention conséquente que nous ne percevons plus. Les questions environnementales sont l'affaire de tous pour l'avenir des générations futures.

L'année 2018 verra se réaliser :

- La base de canoë-kayak
- Les vestiaires de tennis
- Les acquisitions foncières pour les liaisons douces, notamment celle entre May-sur-Orne et Fontenay-le-Marmion pour permettre aux enfants de cette dernière d'aller au collège en toute sécurité ainsi que pour les randonneurs
- L'extension de la zone d'activités de la Croix Boucher

Cette liste n'est bien sûr pas limitée. Ensemble, défendons notre territoire, il le mérite. Ses atouts démographiques et économiques sont d'ailleurs là pour le prouver.

En cette nouvelle d'année, je souhaite à chacun d'entre vous tous mes vœux de santé et de réussite pour 2018.

Bernard ENAULT
Président

HOMMAGE À MADAME ÉVELYNE ROYNEL



*Une voix et un rire
que nous n'entendrons plus.*

*Un regard pétillant
que nous ne croiserons plus.*

*Éveline ROYNEL
est partie très brutalement.*

*Elle laisse un grand vide,
qui nous laisse désespérés.*



Hubert PICARD
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Bernard ENAULT** – Président
- **Michel BANNIER** – Vice-Président
- **Didier BERTHELOT** – Vice-Président
- **Daniel BLIN** – Conseiller Municipal
- **Gilbert DUVAL** – Conseiller Titulaire
- **Henri GIRARD** – Vice-Président
- **Rémy GUILLEUX** – Conseiller Titulaire
- **Henri LOUVARD** – Conseiller Titulaire
- **Jean-Louis MALAQUIN** – Conseiller Titulaire
- **Laurent PAGNY** – Vice-Président
- **Martine PIERSELA** – Vice-Présidente
- **André POSTEL** – Conseiller Municipal
- **Dominique ROSE** – Vice-Président

PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

COMMISSION N°1

RELATIONS PUBLIQUES & INSTITUTIONNELLES, LEADER, PÔLE MÉTROPOLITAIN, REPRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 2017, dans un contexte de recomposition des territoires, notre Communauté de Communes a fait le choix de son autonomie de gestion et de décisions. C'est une très bonne chose au regard de nos atouts.

Début octobre 2017, lors de la 28^e convention de l'Association des Communautés de France (ADCF), La Ministre chargée des Collectivités locales auprès du Ministre de l'Intérieur a clairement indiqué qu'il n'y aurait pas de remaniement de la carte des intercommunalités sur la durée du mandat présidentiel. Cette annonce très attendue nous permet d'avoir de la visibilité sur le moyen terme.

Pour autant, notre Communauté de Communes doit nécessairement travailler, coopérer et construire ses politiques publiques en lien direct avec Caen Normandie Métropole et les différentes intercommunalités qui la composent. Nos avenir sont interdépendants, en voici quelques exemples :

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, actuellement en révision a un impact direct sur nos Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il devra être

approuvé pour fin 2019, nous participons activement à son élaboration pour obtenir un document volontariste, mais équilibré.

- **Le programme de Liaison entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)**, que j'ai l'honneur de présider au titre de Caen Normandie Métropole est un programme européen destiné à soutenir des projets «pilotes» en zones rurales. Pour notre CdC, trois projets bénéficieront de ce fonds européen, la future maison du tourisme au Pont du Coudray pour un montant de 100 000 €, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'équipement de Sainte-Honorine-du-Fay, pour un montant de 20 000 € et l'aménagement de la base de canoë-kayak à Maizet pour un montant de 30 000 €. Dans un contexte durable de rareté de l'argent public, le recours à des financements européens est indispensable. Ce sont plus de 2 millions d'euros disponibles pour Caen Normandie Métropole !

- **Le Service d'Instruction Mutualisé des Autorisations d'Urbanisme (SIMAU)** mis en place conjointement avec la Communauté de Communes de Val-des-Dunes et l'ex CdC de Thue-et-Mue permet, avec des coûts maîtrisés, de se substituer à l'État qui n'assure plus cette mission auprès des communes. La mutualisation des agents instructeurs de ces trois structures, permet d'assurer ce service aux communes membres.

Je pourrais multiplier les exemples qui démontrent notre interdépendance entre les territoires, tout en maintenant notre autonomie de gestion et de décisions sur nos politiques publiques. ■

Notre autonomie passe par ces différentes formes de coopérations avec nos voisins directs.



COMMISSION N°2



Henri GIRARD
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Didier BERTHELOT** - Vice-Président
- **Marc BOILAY** - Vice-Président
- **Christian LERÉVÉREND** - Conseiller Titulaire
- **Henri LOUVARD** - Conseiller Titulaire
- **Laurent PAGNY** - Vice-Président
- **Hubert PICARD** - Vice-Président
- **Martine PIERIELA** - Vice-Présidente

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2017 marque un tournant dans la vie de notre organisation territoriale et ce changement impacte la compétence « aménagement du territoire et développement économique ».
Faisons le tour de ces modifications et des travaux réalisés.

AMÉNAGEMENT

En matière d'urbanisme, comme je vous l'annonçais lors de notre dernière édition du bulletin communautaire, nous avons travaillé avec un bureau d'études à la rédaction d'une charte d'urbanisme.

Ce travail validé par la commission et le conseil communautaire, nous guidera vers de « bonnes pratiques » pour définir l'aménagement de notre territoire au cours des années à venir.

Cette étude a fait ressortir le besoin d'équipements culturels structurants sur le territoire de la précédente communauté « Évrecy-Orne-Odon » et d'aménagements enfance-jeunesse sur l'ex « Vallée de l'Orne ».

En matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), les élus communautaires ont fait le choix à l'unanimité, de conserver cette compétence au plus près des territoires, c'est-à-dire au niveau communal, tout en s'inscrivant dans une démarche globale volontaire à travers notre charte d'urbanisme intercommunal.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le fait essentiel réside dans la concrétisation de l'agrandissement, sur 3,6 hectares, de notre zone d'activités de la Croix-Boucher. La première phase des travaux de viabilisation est maintenant achevée. Retardés par la nécessité de conduire un chantier de fouilles archéologiques, ces travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Nous allons entamer une nouvelle phase de cette opération, à savoir celle de la commercialisation. ■

Notre développement se poursuit et nous nous attachons à être de véritables « aménageurs » de notre nouveau territoire



Dominique ROSE
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Michel BANNIER** – Vice-Président
- **Max CLAICH** – Conseiller Suppléant
- **Patrick DENOYELLE** – Vice-Président
- **Gérard DEREL** – Conseiller Titulaire
- **Martial DESFLACHES** – Conseiller Titulaire
- **Gilbert DUVAL** – Conseiller Titulaire
- **Henri GIRARD** – Vice-Président
- **Alain GOBÉ** – Conseiller Titulaire
- **Erwan GOUEDARD** – Conseiller Municipal
- **Rémy GUILLEUX** – Conseiller Titulaire
- **Valérie LEMAITRE** – Conseillère Titulaire
- **Maryan SENK** – Conseiller Titulaire
- **Audrey THARAUD** – Conseillère Suppléante



COMMISSION N°3

FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE & PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes de la Vallée de l'Orne et Évreacy-Orne-Odon ont fusionné pour devenir une nouvelle entité : la communauté de communes Vallées de l'Orne & de l'Odon.

Ce sont maintenant 23 communes qui composent ce nouveau territoire, lequel compte 24 736 habitants.

LES FINANCES ET LES BUDGETS

Dès le début de cette année 2017, un travail important a été réalisé :

- tout d'abord pour l'établissement et le vote des deux comptes administratifs de l'année 2016 des ex-entités, lesquels ont été approuvés par le nouveau conseil communautaire
- ensuite pour établir le premier budget primitif commun. Le budget principal ainsi que les budgets annexes « déchets ménagers » et « zone d'activités » ont été votés par le conseil communautaire le 11 avril 2017.

Le changement fondamental intervenu sur le plan financier suite à cette fusion est le passage obligatoire à la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Les réunions communautaires ont été enrichies d'un point sur la situation financière en temps réel tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

A quelques semaines du terme de ce premier exercice, nous constatons que les finances de la communauté de communes sont saines et les dépenses, malgré les restrictions budgétaires, ont été maîtrisées permettant de réaliser en 2018 des investissements programmés sur l'ensemble du nouveau territoire.

La clôture des comptes administratifs au 31 décembre 2017 permettra d'avancer des chiffres précis qui démontreront la bonne santé financière de notre communauté de communes.

D'ores et déjà un travail est en cours pour la mise en place du budget primitif 2018, ce qui demande une énergie toute particulière puisque des projets importants seront à financer, notamment dans le cadre du développement économique et culturel de notre territoire.

RESSOURCES HUMAINES

La fusion a également eu un impact sur le personnel des deux ex-communautés de communes. L'organigramme de la nouvelle communauté est composé de 18

agents répartis dans les cadres d'emploi administratif, technique et de l'animation.

Les charges de travail supplémentaires et importantes ont nécessité une réorganisation interne, notamment sur le plan administratif afin que le suivi des dossiers en cours puisse être validé dans des délais souvent contraints.

Les charges de travail actuelles autorisent à penser qu'à moyen terme une étude sera effectuée au niveau de l'organisation des personnels pour pallier des charges toujours croissantes et d'envisager d'éventuels recrutements. ■

L'étroite collaboration entre les personnels administratifs et les élus a cependant permis d'assurer l'ensemble des missions pendant cette première année de fusion.



COMMISSION N°4

Futur équipement touristique du Pont du Coudray

ÉTUDES, CONSTRUCTION & ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

Les 2 grands chantiers engagés fin 2016 (décembre), seront mis à disposition des scolaires, collégiens et associations début janvier.

Le calendrier très serré n'a pas résisté aux différents aléas rencontrés sur ces deux chantiers. C'est donc avec un peu de retard sur le calendrier prévisionnel qu'ils seront mis à disposition.

Le gymnase communautaire à Évreux et la salle d'évolution sportive à Sainte-Honorine-du-Fay, pourront accueillir dans les meilleures conditions leurs utilisateurs après les congés de fin d'année. Un petit focus leur est consacré dans ce numéro.

LES AUTRES PROJETS AVANCENT MALGRÉ LES DIVERSES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Le projet de base de canoë-kayak sur le Val de Maizet est en phase d'avant-projet détaillé et de demande de permis de construire. La consultation des entreprises sera très prochainement engagée.
- Le projet de vestiaires et sanitaires à Fontaine-Étoupefour est également dans la même situation d'avancement.
- Le projet de construction d'un équipement touristique au Pont du Coudray.

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE AU PONT DU COUDRAY EN BORDURE DE LA VOIE VERTE ET DE L'ORNE

Le projet consiste en la construction d'un équipement touristique « connoté connecté », le long de la voie verte, itinéraire de la Vélo Francette reliant Ouistreham à La Rochelle. L'équipement sera construit au Pont du Coudray à laize-Clinchamps et offrira aux usagers, qu'ils soient touristes ou habitants, des services de proximité.

Le futur site occupera 3 fonctions principales :

- un « **relais** » d'information touristique et un point de départ de boucles pédestres et cyclables
- un **espace « services »** :
 - un restaurant à niveau de prestations gastronomiques (produits locaux frais, carte autour d'assiettes de pays et de préparations rapides de qualité)
 - 3 Hébergements Touristiques Insolites
 - 2 logements en bivouac sur pilotis
 - une aire de bivouac de 10 emplacements



Philippe BOUCHARD
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Didier DEGUETTE** - Conseiller Suppléant
- **Martine DELAUNAY** - Conseillère Suppléante
- **Gilles DUMENIL** - Conseiller Titulaire
- **Gilbert DUVAL** - Conseiller Titulaire
- **Rémy GUILLEUX** - Conseiller Titulaire
- **Alain LAISNEY** - Conseiller Suppléant
- **Colette LEGOUPIL** - Conseillère Titulaire
- **Valérie LEMAITRE** - Conseillère Titulaire
- **Silvère METAIRIE** - Conseiller Municipal
- **Laurent PAGNY** - Vice-Président
- **Martine PIERSIELA** - Vice-Présidente
- **Franck ROBILLARD** - Conseiller Titulaire

- un relais Vélo : location de vélo, garage, station vélo : air / eau / petite réparation / borne de recharge électrique
- sanitaires publics – point d'eau
- aire de pique-nique et ponton d'accostage
- une **salle d'intérêt local - espace d'animation** pour les habitants, les écoles et les entreprises.

L'objectif est de concevoir un équipement public, efficace en termes de fonctionnalité, d'outil de technologie de communication et d'information, de polyvalence et de lisibilité dans l'espace public. L'accessibilité, les performances énergétiques et les autres normes en vigueur seront bien sûr respectées.

Le site nécessite de façon plus particulière que ce projet s'intègre parfaitement dans la Vallée de l'Orne par une démarche architecturale et environnementale simple mais exemplaire. Des investigations complémentaires ont été nécessaires et l'ouverture du site est prévue au printemps 2020. ■



Laurent PAGNY
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Catherine BIDEI – Conseillère Titulaire
- Arnaud GUÉRIN – Conseiller Suppléant
- Georges LAIGNEL – Conseiller Titulaire
- Christian LERÉVÉREND – Conseiller Titulaire
- Henri LOUVARD – Conseiller Titulaire
- Jean-Louis MALAQUIN – Conseiller Titulaire
- Dominique ROSE – Vice-Président

Transition énergétique

- Stéphane JOUIN – Conseiller Municipal
- Gérard MARTIN – Conseiller Municipal

Promotion du tourisme et des liaisons douces

- Arlette ROBIOLLE – Conseillère Municipale



COMMISSION N°5



ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI, PROMOTION DU TOURISME ET DES LIAISONS DOUCES, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RISQUES MINIERS.



Bien que l'emploi soit une compétence de l'État, les élus de la Communauté de Communes ont choisi de s'impliquer pleinement dans la mission d'aide au retour à l'emploi pour leurs habitants.

Aussi, plusieurs actions ont été engagées notamment :

- Au 1^{er} janvier 2018, l'Association intercommunale de la Vallée de l'Orne pour l'emploi et l'insertion (Cellule emploi) est intégrée à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne & de l'Odon.

Ouvert aux demandeurs d'emploi et aux employeurs, ce nouveau service Emploi communautaire offre un accompagnement individuel, personnalisé et de proximité. Ses missions :

- soutenir les demandeurs d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi) dans leurs recherches
- accompagner les employeurs (entreprise, particulier, association, collectivité locale) dans leurs recherches de collaborateurs

La permanence sera assurée par Madame Dominique LEFEVRE

> à la CDC Vallées de l'Orne & de l'Odon, 2 rue d'Yverdon à Évrecy (tél : 02 31 73 11 98), le lundi de 8h30 à 12h, le jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h

> à la mairie de May-sur-Orne (tél : 02 31 39 28 88) : les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et le mardi de 13h30 à 17h30

N'hésitez pas à la contacter pour tout renseignement ou prise de rendez-vous.

- Une adhésion à la Mission Locale de Caen la Mer Calvados Centre. Elle participe à toutes les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Des permanences sont organisées dans les mairies d'Évrecy (renseignements au 02 31 29 33 33) et May-sur-Orne (renseignements au 02 31 39 28 88).

- Le Forum pour l'emploi et la formation. La 6^e édition, le 22 septembre 2017 à May-

sur-Orne, s'est déroulée sous le signe de la réussite : 63 partenaires présents, 13 contrats d'embauche, 9 contrats de formation signés ; 67 contacts pour un emploi, 33 contacts pour une formation établis. Le prochain Forum aura lieu à May-sur-Orne le 14 septembre 2018.

Les élus de la Communauté de communes se sont engagés dans la transition énergétique et souhaitent être moteurs en la matière.

Des objectifs significatifs de réduction de consommation d'énergie et de développement de production d'énergies renouvelables ont été fixés pour le territoire. Des ateliers participatifs organisés en 2017 ont fait émerger de nombreuses actions à entreprendre. Elles seront mises en œuvre à compter de 2018 en partenariat avec la Région Normandie, de Caen Normandie Métropole et le SDEC Energie. ■



COMMISSION N°6

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT : DÉCHETS MÉNAGERS, DÉCHÈTERIES

La gestion des déchets est un domaine en perpétuelle évolution technique et réglementaire. La Communauté de Communes y est attentive et travaille en partenariat pour une meilleure organisation permettant de limiter les coûts.

Depuis maintenant deux ans, cherchant toujours à améliorer le service pour nos administrés, nous avons revu la base de données, la facturation et ce, sans changer la grille tarifaire. Malgré une importante **augmentation des abonnés (+ 13%)**, nous avons toujours une **baisse des tonnages** en porte-à-porte (-0,53% en ordures ménagères résiduelles bac gris et -0,13% en tri sélectif sacs jaunes) et nous nous en réjouissons.

COLLECTE SPÉCIFIQUE DU PAPIER POUR LES ADMINISTRATIONS :

Dans l'objectif d'améliorer le tri avec le SYVEDAC, nous mettons en place début décembre une collecte spécifique pour le papier auprès des administrations (mairie, écoles, bibliothèques, etc.). Il faut savoir qu'en moyenne chaque agent consomme

40 kg de papier par an et que nous n'en collectons que 16 kg. Nous allons donc aller chercher les 24 kg manquants pour les revaloriser dans les meilleures conditions possibles. En fonction du résultat, nous souhaitons dans les mois à venir étendre cette collecte auprès des entreprises.

DÉCHÈTERIES :

Des travaux de structure ont été réalisés sur nos deux déchèteries pour vous apporter un meilleur confort d'utilisation. Les apports en déchets verts étant très conséquents, pensez au broyage pour les branches et au mulching pour la pelouse.

UNIFORMISATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS :

Suite à la fusion de nos deux Communautés de Communes, une étude sur la



Patrick DENOYELLE
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Chislaine GIGAN** - Conseillère Titulaire
- **Jean-Pierre GLINEL** - Conseiller Titulaire
- **Laurent JACQUIN** - Conseiller Titulaire
- **Jean-Louis LECHEVALIER** - Conseiller Titulaire
- **Bruno LEGRIX** - Conseiller Titulaire
- **Catherine LEMAITRE** - Conseillère Titulaire
- **Christian LERÉVÉREND** - Conseiller Titulaire
- **Romain MASSU** - Conseiller Titulaire
- **Maurice PHILIPPE** - Conseiller Suppléant
- **Maryan SENK** - Conseiller Titulaire
- **Louis THÉBAULT** - Conseiller Suppléant

mise en place de l'uniformisation des services et du financement sur **tout** le territoire de notre nouvelle Communauté de Communes sera réalisée en collaboration avec le SMICTOM de la Bruyère.

AFFAIRE GDE :

Pour information, le tribunal a condamné la société GDE, déclarée coupable d'escroqueries et de complicité d'escroqueries, à payer à notre Communauté de Communes les sommes de 1583,94€ au titre de dommages et intérêts et de 1500€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale. À ce jour, la société GDE a fait appel de cette décision. ■

'Et rappelez vous, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !



Martine PIERIELA
Vice-Présidente

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Bernard ENAULT** – Président
- **Mireille BEUVE** – Conseillère Titulaire
- **Philippe BOUCHARD** – Vice-Président
- **Béatrice DESMOUCEAUX** – Conseillère Municipale
- **Laëtitia DESLANDES** – Conseillère Titulaire
- **Chislaine GIGAN** – Conseillère Titulaire
- **Alain GOBÉ** – Conseiller Titulaire
- **Rémy GUILLEUX** – Conseiller Titulaire
- **Georges LAIGNEL** – Conseiller Titulaire
- **Colette LEGOUPIL** – Conseillère Titulaire
- **Jean-Louis MALAQUIN** – Conseiller Titulaire
- **Nicole POUTREL** – Conseillère Municipale

Tout au long de l'année 2017, la commission a travaillé sur la rédaction des statuts et sur la faisabilité d'une uniformisation des conditions proposées sur tout le territoire. En juin dernier, une rencontre entre les accueils de loisirs a été organisée lors d'une représentation de cirque. Ce qui démontre une volonté de travailler ensemble.

LA PETITE ENFANCE OFFRE UN LARGE CHOIX SUR LES MODES DE GARDE

- **La halte-garderie itinérante (enfants 0-3 ans)**

La halte-garderie itinérante « Les Troubadours » est un service de l'ADMR qui fonctionne à May-sur-Orne le lundi

- **Les Relais Assistants Maternels (enfants 0-3 ans)**

Le Relais a pour objectif d'aider les parents et les assistants maternels à se rencontrer pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants à domicile

- RAM « Les Pitchouns » dont le siège est à Saint-Martin-de-Fontenay avec des ateliers sur les communes voisines
- RAM « Les Lutins d'Orne et Odon » d'Évrecy avec des ateliers délocalisés



COMMISSION N°7

PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il m'a été confié la présidence de la commission en charge de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les relations avec les associations sportives. La mission est vaste et complexe mais très intéressante.

– RAM « Les Frimousses d'Orne et Odon » de Maltot avec des ateliers délocalisés

- **Les Multi-accueils (enfants de 2 mois et demi à 6 ans)**

– Multi-accueils « Les Lutins d'Orne et Odon » d'Évrecy

– Multi-accueils « Les Frimousses d'Orne et Odon » de Maltot.

L'ENFANCE POUR LES ENFANTS DE 3 ANS À 12 ANS dont la gestion des accueils de loisirs est confiée à 5 prestataires :

- Association des 3 villages : centre de Maltot
- Familles Rurales : centre d'Évrecy
- UFCV : centre de Fontaine-Étoupefour
- Ligue de l'Enseignement : centres de Laize-Clinchamps, Fontenay-le-Marmion et May-sur-Orne
- UNCMT : centre de Saint-Martin-de-Fontenay

LA JEUNESSE – PUBLIC ÂGÉ DE 11 ANS RÉVOLUS À 17 ANS.

Les pré-ados et les ados ont la possibilité

de se retrouver dans des locaux mis à leur disposition. Sur le territoire, nous avons 3 acteurs pour la gestion des locaux jeunes :

- Association des 3 villages pour le local jeunes de Maltot
- Familles Rurales pour le local jeunes d'Évrecy
- Communauté de Communes Vallées de l'Orne & de l'Odon pour les locaux jeunes situés sur les communes de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne (régie directe).

SPORTS

Beaucoup de clubs de sport sur les deux ex-territoires avec des fonctionnements diversifiés regroupant des adhérents d'autres Communautés de Communes : football, judo, karaté, basket, tennis, tennis de table, athlétisme, gymnastique volontaire, badminton, floorball, boxe, jeet kune do...

Sur le territoire aussi, il existe l'activité « kayak » proposée aux écoles primaires. Le kayak est une activité d'initiation pour laquelle la Communauté de Communes apporte son soutien financier. ■



Marc BOILAY
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Michel BANNIER - Vice-Président
- Didier BERTHELOT - Vice-Président
- Mireille BEUVE - Conseillère Titulaire
- Martial DESFLACHES - Conseiller Titulaire
- Valérie LEMAITRE - Conseillère Titulaire

COMMUNICATION, ORGANISATION DES ÉVÈNEMENTIELS, ASSOCIATIONS CULTURELLES, ÉCOLES DE MUSIQUE

La fusion en date du 1^{er} janvier a engendré la modification des compétences des diverses commissions. Ainsi celles de la commission n°8 se sont concentrées sur la communication, les relations avec les associations reconnues par la Communauté et l'évènementiel.

LA COMMUNICATION :

Dès que la formation des diverses commissions a été connue, chacun des 11000 foyers du nouveau territoire a reçu un document, qui donnait la nouvelle structure de l'exécutif, ainsi que le nouvel organigramme de la répartition des tâches des agents, au siège d'Évrecy.

En parallèle notre site Internet évoluait et si on constate une légère baisse de la fréquentation, il reste un instrument consulté régulièrement.

L'ÉVÈNEMENTIEL :

Nous avons anticipé la parution de notre nouveau bulletin. Sorti fin avril, il indiquait clairement l'intégralité des manifestations sur les deux rives de notre territoire. En dehors de la promenade médiévale qui a dû être annulée pour raisons de santé de l'animatrice, il faut reconnaître que le succès était au rendez-vous. Des centaines de personnes se sont déplacées et nous avons eu le plaisir de constater, que nos habitants «passaient le pont» (du Coudray, celui qui est devenu le symbole de notre union) et ce dans les deux sens. C'est pour

nous une grande satisfaction car c'est ce que nous espérions le plus. **Constater que la culture nous rapproche est vraiment de bon augure.**

LES ASSOCIATIONS :

Nos relations avec celles reconnues par la Communauté sont excellentes. Les bénévoles et les professionnels de l'évènementiel et de l'enseignement musical font, il faut le dire, un remarquable travail. Je mesure l'ampleur de leurs tâches, au service des autres et pour leur plaisir. Nous les félicitons du fond du cœur, ils méritent notre soutien. Pensons à améliorer leurs conditions matérielles chaque fois que possible. C'est d'ailleurs ce à quoi l'ensemble de notre communauté travaille.

Dans ce présent bulletin chaque responsable de commission présente son travail et les perspectives envisagées pour son domaine de responsabilité. Tout ceci dans une très bonne ambiance. Il n'est pas neutre de le constater.

La politique culturelle du département va changer. Nous avons de nombreux contacts avec les partenaires et notre communauté

est parmi les premières à se positionner, afin de contractualiser pour des réalisations conséquentes en faveur de la culture (salle de spectacle, écoles de musique).

Nous allons prochainement distribuer à toutes les familles un guide pratique qui vous permettra de mieux appréhender l'ensemble de nos communes, ainsi que tous les numéros utiles de tous les services et associations de celles-ci. C'est un gros travail qui mérite votre attention, tout en sachant que malgré tout le soin apporté à sa réalisation, les informations vieillissent vite.

Enfin, dans les semaines qui viennent, la nouvelle signalétique correspondant à la réalité géographique de notre nouveau territoire va se mettre progressivement en place. ■

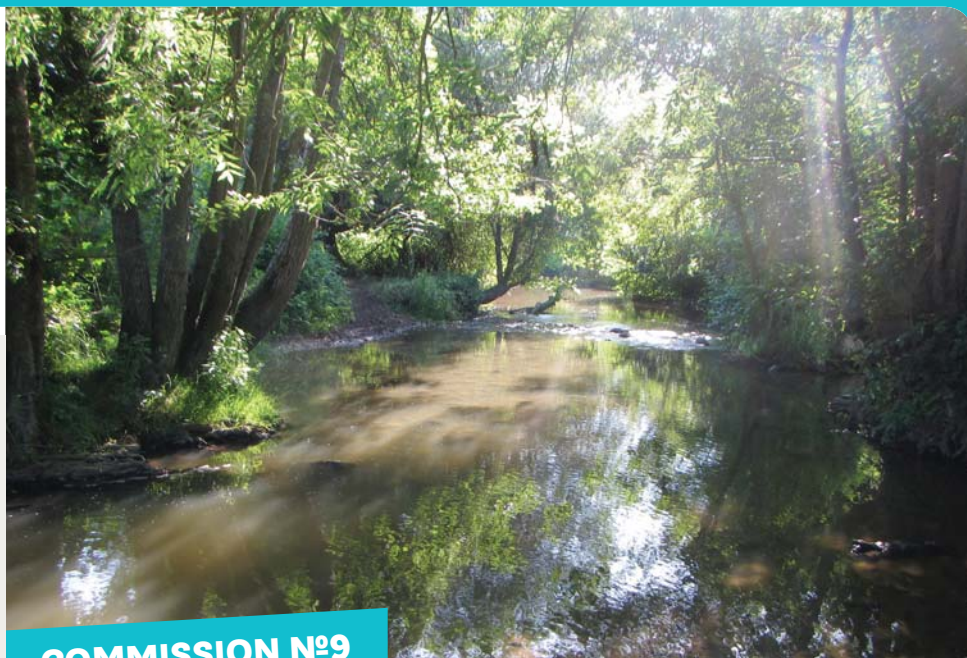
**'Bonne lecture à tous.
Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à appeler
au 02 31 73 11 98**



Michel BANNIER
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Mireille BEUVE** – Conseillère Titulaire
- **Christophe BRAUD** – Conseiller Titulaire
- **Didier DEGUETTE** – Conseiller Suppléant
- **Romain MASSU** – Conseiller Titulaire
- **Franck ROBILLARD** – Conseiller Titulaire



COMMISSION N°9

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, GEMAPI, BASSIN VERSANT DE L'ODON

Cette commission créée en janvier 2017 doit notamment préparer de nouvelles prises de compétences de notre Communauté de Communes : GEMAPI en janvier 2018 et ANC en janvier 2019.

Trois objectifs principaux lui étaient fixés :

- Préparer la mise en œuvre des travaux envisagés sur le bassin versant de l'Odon avec la technicienne de rivière et les collectivités partenaires (voir article page 18 dans ce bulletin).
- Réaliser un premier état des lieux en matière d'assainissement non collectif pour une prise de compétence anticipée (obligatoire en 2020, initialement prévue en 2018, reportée en 2019).
- Préparer la prise de compétence GEMAPI obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'état des lieux a été réalisé à partir d'un questionnaire succinct envoyé aux syndicats et communes gestionnaires de ce service. Il a été complété à l'occasion de rencontres avec ces interlocuteurs. Il a permis de recenser les installations, le mode de gestion, le type de contrôles réalisés.

Cet état des lieux a été présenté aux présidents des syndicats d'assainissement et aux maires en juin. Ce bilan fait apparaître :

- Environ 700 installations recensées sur notre territoire
- 4 communes exclusivement en assainissement non-collectif
- Des situations très contrastées entre des communes qui ont structuré ce service et d'autres qui assurent le strict minimum de contrôles obligatoires.

Des pistes d'actions à entreprendre ont été dégagées :

- Compléter l'état des lieux sur le plan qualitatif
- Avec l'aide d'un bureau d'études clarifier les questions juridiques, administratives et financières ainsi que le mode de gestion.
- Dès la prise de compétence : faire réaliser le diagnostic initial des installations non contrôlées puis envisager un programme de réhabilitation des installations à risques sanitaires ou environnementaux avec un subventionnement de l'Agence de l'eau.

GEMAPI

La loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique et territoriale et d'affirmation des métropoles) a institué une compétence obligatoire « gestion des milieux humides et aquatiques et prévention des inondations ». Cette compétence GEMAPI est obligatoire pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il a été nécessaire dans un premier temps de recueillir des informations utiles à ce sujet (publications et réunions) essentiellement auprès des associations d'élus.

Des informations recueillies, il ressort que :

- Une nécessaire cohérence d'action à une échelle hydrographique pertinente doit être recherchée (bassin versant de l'Orne pour ce qui nous concerne)
- Le lancement d'une étude de gouvernance apparaît nécessaire avant la mise en œuvre de la compétence : avec quels partenaires ? quel pilote ? en associant le département ? ■



COMMISSION N°10



Didier BERTHELOT
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Philippe BOUCHARD** – Vice-Président
- **Patrick BUFFARD** – Conseiller Suppléant
- **Gilles DUMENIL** – Conseiller Titulaire
- **Chislaine GIGAN** – Conseillère Titulaire
- **Henri GIRARD** – Vice-Président
- **Jean-Pierre GLINEL** – Conseiller Titulaire
- **Bruno LEGRIX** – Conseiller Titulaire
- **Henri LOUVARD** – Conseiller Titulaire

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE

Au 1^{er} janvier 2019 les compétences eau potable et assainissement seront transférées à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne & de l'Odon, un an avant la date butoir définie par la loi NOTRe. Pour mener à bien ce projet, la communauté a choisi de se faire accompagner par un cabinet d'études afin de mieux appréhender l'impact organisationnel, financier et technique du transfert de ces compétences.

En préalable à la mission du cabinet d'études, la Communauté de Communes a procédé à la collecte de données permettant ainsi de disposer d'un premier état des lieux des syndicats et collectivités gérant les services eau potable et assainissement sur notre territoire. L'ensemble des éléments collectés sera mis à disposition du cabinet en vue de fournir un audit de l'existant et de proposer des scénarios de transfert.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : UNE ORGANISATION HÉTÉROGÈNE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La nécessité de faire appel à un cabinet d'études s'avère d'autant plus importante que les organisations actuelles sont variées sur le territoire communautaire.

Ainsi, l'assainissement collectif de 20

communes est assuré par 6 syndicats dont l'un d'entre eux concerne trois Communautés de Communes. Les trois autres communes assurent leur propre maîtrise d'ouvrage de l'assainissement. On notera également la particularité du syndicat du Grand Odon dont la station d'épuration se situe hors du territoire et du syndicat.

Concernant l'eau potable, depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de la communauté urbaine de Caen, 10 communes de notre territoire sont rattachées au syndicat Réseau. Les autres communes se répartissent entre 4 syndicats dont un seul se situe entièrement sur le territoire communautaire et regroupe 7 de nos communes.

La prise de compétence eau potable devra non seulement prendre en compte l'organisation actuelle mais

également le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Calvados qui découpe le département en 8 secteurs d'alimentation en eau potable. La Communauté de Communes se trouvant répartie sur trois d'entre eux.

Si la prise de compétence intervient au 1^{er} janvier 2019, elle s'effectuera sur la base des organisations actuelles jusqu'à échéance des contrats en cours de gestion des services. Pour définir l'organisation qui se substituera à ces contrats, un travail important sera mené, visant notamment à bien maîtriser les aspects juridiques, administratifs et comptables de ces transferts.

Un retour d'information vers les habitants du territoire sera organisé en amont du transfert des compétences à la Communauté de Communes. Les modes et échéances de ces communications restent encore à définir. ■



Hubert PICARD
Vice-Président

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Bernard ENAULT** – Président
- **Joël BARBIER** – Conseiller Municipal
- **Christian BENARD** – Conseiller Suppléant
- **Martial DESFLACHES** – Conseiller Titulaire
- **Gilbert DUVAL** – Conseiller Titulaire
- **Jean-Pierre GLINEL** – Conseiller Titulaire
- **Alain GOBÉ** – Conseiller Titulaire
- **Arnaud GUÉRIN** – Conseiller Suppléant
- **Jean-Louis LECHEVALIER** – Conseiller Titulaire
- **Bruno LEGRIX** – Conseiller Titulaire
- **Yannick LE GUIRIEC** – Conseiller Titulaire
- **Romain MASSU** – Conseiller Titulaire
- **Franck ROBILLARD** – Conseiller Titulaire



COMMISSION N°11

VOIRIE ET LIAISONS DOUCES (CONSTRUCTION ET ENTRETIEN)

Avec un peu plus de 230 km de voiries, la Communauté de Communes consacre un budget annuel d'environ 700 000 € à son entretien et sa réfection.

Ce sont des sommes conséquentes, mais nécessaires pour maintenir nos voies communales en bon état de circulation et de sécurité pour les usagers.

Au cours de l'année 2017, nous sommes intervenus sur les communes de Amayé-sur-Orne, Baron-sur-Odon, Esquay-Notre-Dame, Évrecy, Grainville-sur-Odon, Maizet, Montigny, Saint-Martin-de-Fontenay, Vacognes-Neuilly et Vieux, soit 10 communes sur 23 !

Dans sa séance du 14 septembre, le conseil communautaire a approuvé ses nouveaux statuts et confirmé sa volonté de conserver cette compétence « Voirie » sur l'intégralité des voies communales.

C'est un engagement fort sur un poste budgétaire potentiellement très important, mais c'est aussi un élément de solidarité sur l'ensemble du territoire.

Avec les nouvelles dispositions législatives, les contours juridiques de

cette compétence ont sensiblement évolué, c'est pourquoi la commission travaille actuellement à l'évaluation des charges transférées des communes vers la Communauté de Communes.

Cet exercice nécessite une parfaite transparence, une recherche permanente de l'équité et la prise en compte des capacités budgétaires des communes. Nous serons opérationnels pour le 1^{er} janvier 2018, avec un accord équilibré et le plus unitaire possible. ■

GYMNASE COMMUNAUTAIRE À ÉVRECY

Cette structure qui doit répondre aux besoins nouveaux du collège Paul VERLAINE, des écoles primaires et des clubs des alentours, le gymnase actuel d'Évrecy ne correspondant plus en terme de confort, de surface et de fréquentation.

Parole d'utilisateur

« Après plus de 40 ans de fonctionnement dans le gymnase communal d'Évrecy, les élèves du collège Paul Verlaine d'Évrecy vont bénéficier d'un tout nouveau complexe sportif.

En effet, cela fait déjà très longtemps que nous (enseignants d'EPS) souhaitons ou la rénovation de l'ancien gymnase ou la construction d'une nouvelle structure. C'est chose faite avec la construction du « gymnase communautaire ».

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce nouvel outil de travail. Un espace plus confortable pour les élèves et plus fonctionnel pour nous enseignants qui impliquera bien évidemment un fonctionnement rigoureux pour maintenir cette espace dans un état impeccable. Les utilisateurs devront impérativement avoir une paire de chaussures à semelle adaptée (non noires) et exclusivement réservée pour le gymnase.

Avec l'ancien gymnase en complément, nous serons à la fois assurés de fonctionner en structure couverte tout l'hiver, ce qui n'était pas le cas auparavant et de permettre aux écoles primaires de bénéficier de plus de créneaux de gymnase.

Avec cette météo défavorable ces derniers temps, nous sommes impatients de faire résonner ballons, coups de sifflets et encouragements dans cette nouvelle salle.»

Les enseignants d'EPS du collège Paul Verlaine



■ Si la demande du collège était forte, cette réalisation a également pour objet de dégager des créneaux d'utilisation du gymnase communautaire de Fontaine-Étoupefour, tant pour les scolaires que les clubs.

À la différence de celui-ci prévu et conçu pour accueillir des compétitions avec un public (inférieur à 200 spectateurs), avec une surface de jeux identique de 1056 m², il n'y aura que 80 places en gradins.

Les scolaires et les clubs disposeront donc de créneaux sur ces deux sites avec moins de temps passé sur la route. Il est intéressant d'observer l'architecture de cet important bâtiment qui fait face au collège, œuvre de l'architecte Jacques ARNOUX de Nantes.

DESCRIPTION DE LA SALLE

La superficie de cette salle est de 1367 m²

au sol. Elle a été dimensionnée pour accueillir les activités suivantes : basket-ball, volley-ball, badminton, handball, et tennis. La structure de la salle est configurée pour accueillir un mur d'escalade dans l'avenir.

CARACTÈRE PARTENARIAL DE L'OPÉRATION :

Le projet a été mené de manière transversale afin d'inscrire sa réalisation dans la durabilité, au plus proche des attentes du corps enseignant et des associations de tous horizons sportifs.

Ont participé à la réflexion et / ou l'élaboration du projet : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Cabinet Déesse 23 Architecture, l'État, Conseil Régional Normandie et Conseil Départemental du Calvados. ■



Budget

DÉPENSES		RECETTES	
Terrain offert par la commune (uniquement frais d'acte)	6 000 € HT	Etat-DETR	105 000 € HT
Travaux	1 602 633 € HT	Conseil Régional	152 900 € HT
Honoraires, Assurances...	297 792 € HT	Conseil Départemental	400 000 € HT
		Autofinancement	1 248 525 € HT
TOTAL	1 906 425 € HT	TOTAL	1 906 425 € HT

SALLE D'ÉVOLUTION SPORTIVE COMMUNAUTAIRE À SAINTE-HONORINE-DU-FAY

Même si la demande du Club Fayacain de judo a été la genèse du projet, les besoins des scolaires du secteur, ont été déterminants pour envisager la construction de cette structure.



La nouvelle salle viendra libérer des créneaux sur Fontaine-Étoupefour et en proposer davantage pour les moins éloignés. Elle comporte un dojo dont l'aspect pédagogique a été étudié avec le club pour l'enseignement de la discipline. Cet équipement est venu se greffer et s'adosser à la structure existante qui avait été érigée pour les adeptes du foot. Il se compose de 2 grandes parties : une salle d'évolution pour les scolaires et clubs de gym et/ou de danse et d'un dojo, accessible depuis un hall d'entrée pour les

parents et visiteurs.

Étudié sur le plan fonctionnel, celui-ci offre une architecture audacieuse, **recouverte de panneaux photovoltaïques**, intégrant au mieux la partie existante. Il est à remarquer la qualité de la concertation qui a prévalu avec l'architecte Bruno SAAS Ateliers de Saint-Georges (76) et les futurs utilisateurs de cette salle d'évolution sportive.

DESCRIPTION DE LA SALLE

La construction de cet équipement sportif

intègre un ancien vestiaire, réhabilité dans le nouvel espace.

La superficie de cette salle est de 800 m² au sol. Elle possède un hall d'accueil avec un espace détente, une salle motricité de 166 m², un dojo, des vestiaires/douches hommes et femmes, des sanitaires hommes et femmes. La salle de motricité a une capacité d'accueil de 65 personnes au maximum. L'organisation des différents locaux a été conçue de manière à ce que les vestiaires puissent être utilisés pour des activités d'intérieur.

CARACTÈRE PARTENARIAL DE L'OPÉRATION :

Le projet a été mené de manière transversale afin d'inscrire sa réalisation dans la durabilité au plus proche des attentes du corps enseignant et des associations de tous horizons sportifs.

Ont participé à la réflexion et/ou l'élaboration du projet : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Atelier Saint Georges, l'Etat, le SDEC, et le Club de Judo Fayacain. ■

Parole d'utilisateur

Pour le « Judo Club Fayacain Intercom » le nouveau gymnase de Sainte-Honorine-du-Fay incluant un dojo avec une surface de tatami de 187 m², va être un outil déterminant pour l'enseignement du judo, assuré par Joseph Antoine PIEL, notre professeur référant au niveau du club et aussi pour l'initiation des scolaires de l'Intercom. Le dojo actuel dans le préfabriqué devenu obsolète et trop petit (nous avons parfois plus de 30 élèves sur le tatami) ; à noter que nous sommes le 1^{er} club du Calvados en nombre de licences.

Une énorme bouffée d'oxygène pour notre Club !

Merci aux intervenants de l'Intercom pour nous avoir consultés tout au long du projet.

Le Président du Club.
Gérard HAMELIN



Budget

DÉPENSES		RECETTES	
Terrain offert par la commune (uniquement frais d'acte)	6 000 € HT	Etat-DETR	105 000 € HT
Travaux	939 200 € HT		
Matériel et équipements	100 000 € HT		
Honoraires, Maîtrise d'ouvrage, Assurances...	65 440 € HT	Autofinancement	1 005 640 € HT
TOTAL	1 110 640 € HT	TOTAL	1 110 640 € HT

Suite à la fusion des Communautés de Communes Vallée de l'Orne et Évrecy-Orne-Odon, deux services déchets ménagers cohabitent. Une étude d'uniformisation du service est en cours.



VERRE



Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfums en verre

PAPIER / CARTON + MÉTAL + PLASTIQUE



Tous les papiers et emballages en carton



Emballage en métal



Bouteilles et flacons en plastique

LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDÉS DE LEUR CONTENU, MAIS IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE LES LAVER

Un doute ? Déposez le déchet avec les ordures ménagères

TEXTILE



Tous les textiles, vêtements, linge de maison, chaussures attachées par paire, même usés ou déchirés

ORDURES MÉNAGÈRES



Couches, films et sacs en plastique, restes de repas, pots de yaourt, barquettes plastique et polystyrène, pots de fleurs, vaisselle...



DÉCHETS COMPOSTABLES



Restes de repas d'origine végétale, marc de café, coquilles d'œufs, épluchures, fleurs coupées, tontes de gazon, sachets de thé, essuie-tout...



POURQUOI TRIER ?

- ✓ Donner une seconde vie aux déchets
- ✓ Économiser les matières premières et préserver les ressources naturelles
- ✓ Maîtriser le coût de traitement
- ✓ Économiser de l'énergie

Merci pour votre implication !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES DE L'ORNE & DE L'ODON

2 rue d'Yverdon - 14210 ÉVRECY

Accueil du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Tél. 02 31 73 11 98

contact@vallees-orne-odon.fr

www.vallees-orne-odon.fr



CARTON + MÉTAL + PLASTIQUE



Bouteilles et flacons en plastique



Tous types d'emballages métalliques



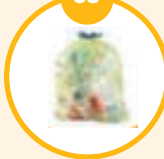
Tous types de briques alimentaires (avec ou sans bouchon, grande et petite taille)



Tous types de cartonnage



OU



MÉMO TRI

PAPIER



Toutes feuilles de papier toute enveloppe (avec ou sans fenêtre)



Tous types de journaux, magazines et prospectus

VERRE



Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfums en verre

TEXTILE



Tous les textiles, vêtements, linge de maison, chaussures attachées par paire, même usés ou déchirés

ORDURES MÉNAGÈRES

Couches, films et sacs en plastique, restes de repas, pots de yaourt, barquettes plastique et polystyrène, pots de fleurs, vaisselle...



DÉCHETS COMPOSTABLES

Restes de repas d'origine végétale, marc de café, coquilles d'œufs, épluchures, fleurs coupées, tontes de gazon, sachets de thé, essuie-tout...



SMICTOM DE LA BRUYÈRE

CD 132 A - 14680 GOUVIX

Tél. 02 31 23 84 63

Fax : 02 31 23 48 83

smictomdelabruyere@gmail.com

www.smictomdelabruyere.fr

smictom de la Bruyère

LES TRAVAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ODON

Depuis 2016, les Communautés de Communes de Pré-Bocage Intercom et d'Évrecy-Orne-Odon, ainsi que la Communauté Urbaine de Caen la Mer ont entrepris l'élaboration d'un programme de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de l'Odon.



Aujourd'hui, ce programme a été adopté par les élus des différents territoires et il va pouvoir être mis en œuvre par le biais d'une déclaration d'intérêt général, réglementé par le code de l'environnement.

En effet, les collectivités territoriales ont décidé d'agir en faveur des cours d'eau du bassin versant de l'Odon. Les travaux à entreprendre consistent principalement en des aménagements d'abreuvoirs, de la pose de clôtures, des franchissements bovins/engins et enfin un entretien de la végétation en bordure des cours d'eau.

La première tranche de travaux débutera en 2018. Pour faciliter la démarche, la préparation des phases de travaux se fait en lien étroit avec les élus locaux, les propriétaires riverains et le cas échéant les exploitants.

Pour cette première tranche de travaux en 2018, trois communes de notre communauté de communes sont concernées : Bougy, Gavrus et Grainville-sur-Odon. ■

Situé dans le département du Calvados, l'Odon est un affluent de l'Orne. Son bassin versant, d'une superficie de 220 km², alimente un réseau dense de 42 rivières et de ruisseaux de plus de 175 km.

Résultant d'une étude diagnostique réalisée en 2010, les Communautés de Communes du Pré-Bocage Intercom

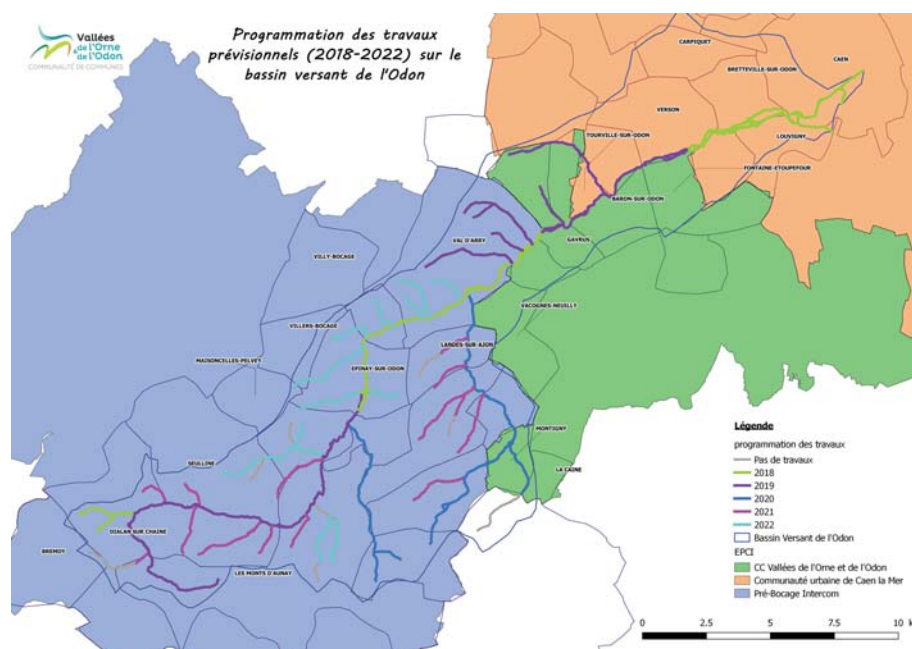
et d'Évrecy-Orne-Odon ainsi que la communauté urbaine de Caen la mer ont souhaité s'associer pour mener un programme commun d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Odon. En 2016, ces 3 EPCI ont signé une convention de mise à disposition de service pour recruter une technicienne de rivière (basée à Pré-Bocage Intercom).

Contact

Afin de vous expliquer la démarche plus en détail et pour répondre aux éventuelles questions voici les coordonnées de la technicienne de rivière :

Marine BARDOU
Téléphone : 02 31 77 88 05
Mail : riviere@pbi14.fr

Élu référent « Vallées de l'Orne & de l'Odon » :
Michel BANNIER,
Vice-Président



L'OMAC D'ÉVRECY-ORNE-ODON



Compagnie BURNOUT, Compact

L'OMAC (Organisation de Manifestations et Activités culturelles) d'Évrecy-Orne-Odon est une association de bénévoles qui organise, chaque année, en lien avec le Service des Affaires Culturelles du Département, une saison culturelle de spectacles vivants en milieu rural. L'OMAC est soutenue par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne & de l'Odon.

Cette année encore, les spectateurs sont fidèles à la saison culturelle avec plus de deux cents abonnés.

La saison 2017-2018 a été présentée à la salle polyvalente de Sainte Honorine-du-Fay, le 23 Septembre: le trio vocal, **Les Blablasongs**, a été apprécié pour la qualité et l'originalité de son spectacle.

En octobre, **Les Burelains** (théâtre burlesque): une performance d'acteurs, au rythme soutenu, a renvoyé

le public à des expériences connues et ce soir là, on pouvait en rire !

La saison s'est poursuivie en novembre avec un spectacle de cirque d'objets. **8m³** : deux solos d'artistes, l'un jongleur, l'autre acrobate. Un spectacle muet, sensible, touchant et poétique.

En décembre, à la salle des fêtes de Vieux, un concert spectacle avec **L'histoire du vieux Black Joe**, créé par un groupe de musiciens bas-normands qui nous a retracé l'histoire du jazz. ■

L'équipe de l'OMAC

Contact

Si vous avez « égaré » le programme distribué en septembre, vous pourrez vous le procurer et réserver vos places auprès d'Isabelle LEMOINE, Communauté de Communes Vallées de l'Orne & de l'Odon, 2, rue d'Yverdon - 14210 Évrecy
02 31 73 11 98 ; omac@vallees-orne-odon.fr

**Vous pourrez
DÉCOUVRIR**
à la salle des fêtes d'Évrecy

10/02 /2018



Le 10 Février 2018, un spectacle de danse contemporaine en deux parties : **P=mg**, un solo neuf fois récompensé par des prix internationaux suivi de **Compact**, une performance technique et poétique.

17/03/2018



Conférence de choses le 17 Mars, un spectacle de théâtre: « Des flots de savoirs pour une rivière de rire ».

14/04/2018



Enfin, le 14 Avril, la saison sera clôturée par la compagnie Actea de Caen avec la farce clownesque **Bienvenue en Corée du Nord**.

LE TERRITOIRE EN IMAGES



Amayé-sur-Orne



Avenay



Baron-sur-Odon



Bougy



Esquay-Notre-Dame



Évrecy



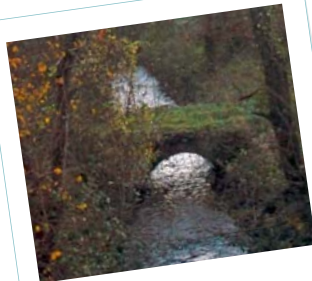
Feuguerolles-Bully



Fontaine-Étoupefour



Fontenay-le-Marmion



Gavrus



Grainville-sur-Odon



La Caine



Laize-Clinchamps



Maizet



Maltot



May-sur-Orne



Mondrainville



Montigny



Préaux Bocage



Sainte-Honorine-du-Fay



Saint-Martin-de-Fontenay



Vacognes-Neuilly



Vieux